

Assurance d'une indemnité journalière en cas de maladie

Garantie de la poursuite du versement du salaire /



Assurance d'une indemnité journalière en cas de maladie /

Grâce à de nombreuses variantes d'assurance, AXA propose des solutions sur mesure, adaptées à vos besoins, garantissant la poursuite du versement du salaire en cas de maladie pour les propriétaires d'entreprise et leur personnel.

Indemnité journalière pour le personnel

L'indemnité journalière en cas de maladie répond avant tout à l'obligation légale, pour l'employeur, de continuer à verser le salaire conformément au Code des obligations. Elle garantit également le revenu de l'employé à l'expiration des obligations contractuelles et légales de l'employeur. La conclusion d'une telle assurance est en principe facultative, dans la mesure où elle n'est pas exigée par une convention collective de travail. Il est vivement conseillé de coordonner de façon optimale les prestations de l'assurance d'une indemnité journalière et la prévoyance professionnelle (LPP).

- Indemnité journalière en cas de maladie:
Montant à choisir, possibilité d'assurer entre 80% et 100% du salaire AVS
- Délai d'attente:
A choisir, entre 0 et 180 jours
- Durée des prestations:
730 jours moins le délai d'attente

Indemnité journalière pour les propriétaires d'entreprise

La garantie du revenu est un paramètre décisif pour les personnes exerçant une activité lucrative indépendante. Comme pour le personnel, le niveau de la prestation et le délai d'attente peuvent être choisis librement. On distingue ici l'assurance de sommes et l'assurance contre les dommages. Contrairement à l'assurance de sommes implique le versement du montant dans son intégralité. Les indemnités journalières sont donc payées comme convenu, indépendamment des prestations d'autres assurances (AI p. ex.).

Indemnité journalière en cas de maternité

Des allocations de maternité sont octroyées dans le cadre de l'APG. Ces prestations sont limitées dans leur volume et dans le temps (14 semaines). Certaines conventions collectives de travail imposent à l'employeur une durée plus longue (16 semaines). AXA propose des indemnités journalières complémentaires à celles de l'APG afin de combler d'éventuelles lacunes de couverture.

Libre passage et transfert

Si l'employé change de travail, le droit de libre passage lui permet de passer sans interruption dans l'assurance collective du nouvel employeur. En l'absence de couverture par une assurance collective à sa sortie de l'entreprise, l'employé peut, dans les trois mois, s'affilier à l'assurance individuelle d'AXA. Ne sont pas concernées par cette possibilité les personnes en âge de toucher une rente AVS. L'employeur doit informer l'employé quittant l'entreprise de ses droits, le formulaire correspondant peut être demandé.

Paiement du salaire en cas de décès

En cas de décès d'un employé suite à une maladie, l'employeur est tenu de continuer à verser le salaire pendant une période déterminée, à condition que l'employé décède en laissant des personnes à charge (épouse ou enfants p. ex.). Le droit au salaire après décès dépend, en outre, de la durée des rapports de travail. Ce module d'assurance ne peut être conclu qu'en association avec l'indemnité journalière en cas de maladie.



Frais de transition en cas de défaillance de personnes-clés

La défaillance de personnes-clés peut entraîner pour l'entreprise des dépenses supplémentaires considérables en plus de celles liées à l'obligation légale, pour l'employeur, de verser le salaire: non-respect de délais importants, menace d'amendes conventionnelles, frais de restructuration, perte de contrats au profit de la concurrence, etc. Avec son assurance des frais de transition, AXA aide à couvrir une partie des risques d'entreprise. Le preneur d'assurance (l'entreprise) est à la fois payeur des primes et bénéficiaire des prestations. Attention: les frais de transition ne peuvent être assurés qu'en association avec une indemnité journalière en cas de maladie.

Qui paie les primes de l'assurance-maladie?

En principe, il revient au preneur d'assurance de payer les primes à AXA. L'employeur peut toutefois facturer entièrement ou partiellement la prime à l'employé, sur la base des dispositions du contrat de travail individuel ou de conventions collectives de travail, ou encore pour compenser un différé LPP.

Des prestations de services novatrices

- Aide à l'introduction de mesures préventives et d'un système global de gestion des absences
- Coordination avec les prestataires de services et recherche de mesures adaptées pour réduire le nombre de cas d'incapacité de travail et favoriser la réintégration dans le processus de travail
- Collaboration fructueuse avec les médecins-conseil
- Déclarations de maladie en ligne
- Transmission électronique simple et sécurisée des données salariales
- Collaboration étroite avec les responsables des ressources humaines de votre entreprise et accompagnement dans le cadre du traitement du sinistre
- Possibilité pour le preneur d'assurance de recourir aux conseils d'AXA pour le règlement du dossier, même pendant le délai d'attente. AXA demande les certificats médicaux nécessaires et, si besoin est, rend visite à la personne malade.

L'assurance d'une indemnité journalière en cas de maladie d'AXA: le bon choix

- Rapport prix/prestations optimal grâce à des solutions parfaitement adaptées aux besoins de votre entreprise
- Coordination parfaite avec d'autres assurances collectives de personnes (assurance-accidents, LPP p.ex.)
- Rabais de combinaison pour toute souscription d'une autre assurance collective de personnes auprès d'AXA
- En cas de maladie, pour les salariés percevant un salaire AVS, libération du paiement de la prime pour la part du salaire correspondant au montant des indemnités journalières.
- Participation intéressante aux excédents selon le volume des primes et le délai d'attente choisi
- Solutions spécifiques complémentaires en termes d'indemnités journalières pour les personnes exerçant une activité lucrative indépendante et les membres de leur famille

Pour qu'elles soient adaptées, les réponses aux questions de prévoyance et d'assurance doivent être individuelles. Un conseil personnalisé constitue donc le meilleur moyen de trouver la solution idéale, dans tous les cas.

AXA vous permet de bénéficier d'une protection financière.

AXA Winterthur
General-Guisan-Strasse 40
Case postale 357
8401 Winterthur
24 heures sur 24:
0800 809 809
www.AXA.ch
AXA Assurances SA

 **winterthur**
réinventons / la protection financière